



perte involontaire d'emploi pour un etranger

Par **iba**, le **22/06/2020** à **14:41**

Bonjour,

L'employeur A qui a fait la demande d'introduction a met fin à mon contrat CDI a cause de la crise sanitaire actuelle, alors je me trouve privé involontairement de travail;

Si un autre employeur B me recrute quelle démarche il faut faire puisque j'ai déjà mon visa VLS TS Salarié,

est ce que je peux commencer à travailler directement avec lui où il y a une démarche à suivre?

merci d'avance

J'attends votre retour

Par **P.M.**, le **22/06/2020** à **15:53**

Bonjour,

Vous auriez dû ouvrir ce sujet en Droit du Travail...

Je vous propose [ce dossier](#)...